

University of San Diego

Digital USD

Tome 2

Manuscripts de Marguerite Durand

11-12-1927

L'éligibilité d'abord, Collège libre des sciences sociales, 12 novembre 1927

Marguerite Durand

Michèle C. Magnin

University of San Diego, mmagnin@sandiego.edu

Follow this and additional works at: <https://digital.sandiego.edu/durand-tome2>



Part of the [Feminist, Gender, and Sexuality Studies Commons](#), [History of Gender Commons](#), [Journalism Studies Commons](#), [Labor History Commons](#), [Other French and Francophone Language and Literature Commons](#), and the [Social Work Commons](#)

Digital USD Citation

Durand, Marguerite and Magnin, Michèle C., "L'éligibilité d'abord, Collège libre des sciences sociales, 12 novembre 1927" (1927). *Tome 2*. 2.

<https://digital.sandiego.edu/durand-tome2/2>

This Transcription is brought to you for free and open access by the Manuscripts de Marguerite Durand at Digital USD. It has been accepted for inclusion in Tome 2 by an authorized administrator of Digital USD. For more information, please contact digital@sandiego.edu.

L'ELIGIBILITÉ D'ABORD

COLLEGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

(12 NOVEMBRE 1927)

Le principe essentiel, le principe même de la Loi dans un régime républicain est que cette loi soit égale pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège.

Elle ne doit pas faire de départ qu'entre les citoyens bons et mauvais, utiles ou nuisibles à la collectivité.

Le principe en vertu duquel des droits sont accordés aux uns et refusés aux autres selon leur sexe n'est basé sur rien de sérieux si ce n'est sur l'ignorance, l'injustice et l'arbitraire.

Tous les pays civilisés à l'exception de la Suisse, de la France et du Portugal ont mis fin à cette situation en plaçant leurs nationaux, hommes et femmes, en ce qui concerne les droits électoraux, sur un pied d'égalité... ou presque.

En France, pays de suffrage dit universel non sans ironie vous l'avouerez, les hommes - la minorité - continuent à faire seuls les lois auxquelles sont soumises sans qu'il leur soit permis même de les discuter : les femmes, la majorité.

Il en résulte une rivalité d'intérêts, des dualités fâcheuses en un moment où, pour son redressement économique, financier, moral ou pour l'aider dans son magnifique effort de pacification, notre pays aurait besoin du concours absolu de tous les dévouements, de toutes les énergies, de toutes les intelligences qui le composent.

A l'heure, enfin, où les questions d'ordre social commencent à primer les questions de politique pure notre pays se prive encore de l'expérience qu'en ces questions les femmes ont acquises, que tout le monde leur reconnaît, que l'on juge être de leur essence même, cela par une sorte d'amour-propre mal compris, atavique et contre lequel il faut le reconnaître des hommes eux-mêmes chaque jour plus nombreux ont compris qu'il fallait lutter.

Comme je me propose de plaider *devant vous la cause de l'obtention de l'éligibilité, il peut d'abord vous apparaître M[esdames] et M[essieurs] qu'une contradiction existe entre l'objet de cette causerie et le préambule que vous venez d'entendre.*

Quiconque en effet pose en principe que la loi doit être égale pour tous, semble inconséquent en demandant que dans la loi la plus importante de l'Etat, la loi électorale, une situation différente soit faite aux hommes et aux femmes ?

[Ce passage en italiques est barré dans le manuscrit original, et rétabli par nous]

Aucune équivoque n'eût pu exister dans votre esprit si cette causerie avait été annoncée ainsi :

« Le suffrage féminin. Moyens à employer pour l'obtenir : parmi ces moyens l'éligibilité d'abord ! »

L'explication est des plus simples. Avec le Parti Républicain socialiste auquel j'ai l'honneur d'appartenir, nous demandons l'égalité absolue des droits politiques pour l'homme et pour la femme.

Le moyen d'y parvenir offre, pour l'instant, des difficultés très grandes : L'obtention de l'éligibilité avant l'électorat est, à notre avis d'une tactique habile.

Nous verrons pourquoi tout à l'heure.

Pour suivre l'évolution du principe suffragiste en France il nous faudrait rappeler ce qu'elle fut dans les différents pays qui nous ont devancés.

Cela nous entrainerait trop loin.

Les femmes votent et sont éligibles dans tous les grands Etats.

Les fonctions les plus hautes leur sont confiées.

Une femme préside actuellement la Chambre Haute Autrichienne.

On ne compte plus les femmes membres du Reichstag, du Parlement anglais, de divers autres parlements et des municipalités.

Il y a des femmes ministres, des ambassadrices, etc., etc.

Cela tout le monde le sait. Passons.

L'Etat de Wyoming conservera l'honneur d'être le premier ayant accordé aux femmes l'intégralité du suffrage.

C'était en 1869.

Cette réforme eut des résultats si heureux qu'aux efforts tentés pour faire revenir le Wyoming sur cette situation jugée alors prématurée par les autres Etats d'Amérique, il leur fut officiellement répondu en 1889 c'est-à-dire 20 ans après au moment de l'entrée du Wyoming dans l'Union des Etats : "Nous resterons plutôt cent ans en dehors de l'Union plutôt que d'y entrer sans que les femmes votent. "

Le Wyoming n'entra en effet dans l'Union qu'en 1890 sans avoir rien modifié de l'acte de son premier Parlement.

Depuis, les Etats d'Amérique ont successivement donné le vote aux femmes.

L'un d'eux a même actuellement une femme comme gouvernante et vous savez [que] le nom d'une femme, de Mme Wilson, est mis en avant pour la Vice-Présidence de la République des Etats-Unis d'Amérique.

Il n'est pas inutile de rappeler que les lois d'ordre social relatives à la famille, à la femme, à l'enfant, que nous avons eu tant de peine jusqu'à ces dernières années à faire inscrire dans notre code sont en vigueur au Wyoming depuis plus de 50 ans.

Il n'est donc pas vrai de dire que ce que l'on veut tenter en France est une expérience pouvant amener des surprises.

Cette expérience, partout à l'étranger est faite de puis longtemps.

En France, c'est seulement le 2 octobre 1901 que le Parlement a été saisi de la question pour la première fois par une proposition de loi déposée par M. Gautret, député, proposition qui accordait le droit de vote dans les élections municipales, cantonales et législatives aux femmes majeures, célibataires, veuves ou divorcées.

Cette proposition ne fut jamais discutée. D'autres suivirent et se succédèrent, de législature en législature jusqu'à cette année.

[... 2 pages manquantes]

Sera-ce le vote seulement pour les femmes chef de famille veuves ou divorcées ?

ou pour les veuves de guerre comme en Belgique ?

ou pour les femmes titulaires de certains brevets d'instruction comme en Italie ?

Sera-ce le vote familial comme le demande Mr. Roulleaux-Dugage, sera-ce l'éligibilité d'abord comme le demande M. Louis Soulié, sénateur de la Loire ? Autant de points d'interrogation auxquels personne ne peut répondre et les sénateurs moins que quiconque. Ou la constitution de conseils municipaux spéciaux, ou des femmes élues seulement par des femmes figureraient en certain nombre comme le demande la proposition Borel.

Il est en effet impossible de dire lequel de ces projets a le plus de chance d'être voté parce que les arguments que le Sénat oppose au suffrage féminin peuvent s'appliquer à tous.

Ces arguments ne sont pas nouveaux. Ils se résument en trois principaux :

Si les femmes votent c'est la désorganisation de la famille

Si les femmes votent c'est le triomphe du cléricalisme

Si les femmes votent c'est un péril pour les institutions républicaines

L'argument : désorganisation de la famille nous a été tant de fois servi et en tant de circonstances qu'il nous apparaît que véritablement les gens de bonne foi en ont fait justice.

[Toutes les fois que la loi est modifiée en faveur des femmes quant à leur personne ou à leurs biens, quand elles ont sollicité le droit d'être tutrices, le partage de la puissance paternelle, l'accès à certaines carrières, à certaines professions jusque là réservées aux hommes, etc. on a crié : c'est la désorganisation de la famille.][Passage barré au crayon bleu, rétabli par nous]

La famille ne sera pas plus désorganisée qu'elle ne l'est aujourd'hui du fait que la femme aura le droit d'aller tous les 3 ou 4 ans déposer un bulletin dans l'urne électorale. Elle sera probablement au contraire mieux organisée notamment en ce qui concerne l'intérêt des enfants si mal compris, si mal défendu de nos jours ... passons et examinons sommairement les autres arguments.

Je ne sais quel écrivain a écrit - je crois que c'est Emile Faguet : "Il y a des choses que tout le monde répète parce qu'elles ont été dites 'une fois'". On pourrait ajouter : il y a des phrases toutes faites dont nous aimons à nous servir parce que synthétisant à merveille des idées qu'il nous convient d'exprimer. Elles nous dispensent de les étudier et même de les formuler.

Au nombre de ces phrases il en est une dont nous avons eu les oreilles rebattues. C'est celle-ci : "En France, si les femmes votaient, elles ramèneraient le roi et le curé."

Ce qui équivaut à dire pour le moins que l'accès des Françaises à la politique marquerait un retour immédiat, certain, vers l'obscurantisme et vers la réaction.

Une question à notre tour. Etant donné que depuis que le suffrage existe en France les femmes n'ont jamais voté, où ? quand ? comment ont-elles manifesté leur opinion politique et religieuse de façon à éveiller les craintes des républicains et des libre penseurs ?

La seule preuve que l'on puisse donner est que l'on peut voir dans les églises les femmes en majorité.

Piètre argument !

*[Cela est exact. Les femmes sont aussi en majorité dans les grands magasins, dans les cinémas, les théâtres et partout en France où se groupe la foule. Cela ne veut pas dire que puisque la population féminine dépasse [celle des hommes] leur influence sur le commerce ou sur l'art est prépondérante. Et puis, n'y a-t-il pas des hommes dans les églises et en nombre plus important depuis la guerre ?]**[passage barré en bleu, rétabli par nous]*

Si le sermon du prêtre est pernicieux, pourquoi l'autoriser ?

Si l'on ne refuse pas le droit de vote au prêtre qui dit la messe est-il logique de le refuser aux femmes parce qu'elles vont l'entendre ?

Non, les hommes ne peuvent se baser sur aucun argument sérieux, péremptoire pour arguer du danger que causerait le prétendu cléricisme des femmes. C'est de leur part pure, simple supposition.

Et la raison ?

A l'heure actuelle et toutes les autres raisons ayant tour à tour fait faillite il n'en est qu'une :

Le cléricisme des femmes !

Elle vaut les autres. C'est la dernière ressource de ceux qui n'ont point étudié la question et qui se contentent de colporter cette opinion résumée par cette phrase toute faite : En France si les femmes votaient elles ramèneraient le roi et le curé.

Ce qui équivaut à dire que les femmes françaises étant en majorité cléricales et réactionnaires leur accès à la vie politique serait immédiatement suivi d'un retour vers l'obscurantisme.

Je vais plus loin : Je prétends trouver dans l'histoire la preuve que lorsqu'elles ont exercé le pouvoir, lorsqu'elles ont été chef d'Etat, les femmes n'ont jamais fait passer leur croyance religieuse avant la défense des intérêts nationaux dont elles avaient la garde.

Sans doute une reine d'Espagne Isabelle a mérité le surnom de "la Catholique", son mari Ferdinand n'est-il pas passé dans l'histoire avec le même surnom ?

Sans doute des reines de France ont pris pour amants des cardinaux, mais les cardinaux étaient si peu prêtres ! Et qui peut soutenir sérieusement qu'en luttant contre les grands féodaux Richelieu défendait les intérêts de l'Eglise plutôt que ceux de la monarchie alors si gravement compromis ?

L'Angleterre sous le règne de la grande souveraine que fut la reine Victoria n'était pas plus religieuse qu'elle ne l'est actuellement sous le règne d'un roi.

Les Jésuites tout puissants en Autriche jusqu'au dernier empereur en furent expulsés, pourtant... Ce fut sous le règne d'une femme : l'impératrice Marie Thérèse. Bonne catholique pourtant.

Quand les idées philosophiques pénétrèrent en Russie ce ne fut pas sous les tzars mais sous le règne de Catherine II, la grande.

Enfin le plus formidable effort que tenta l'Eglise pour exercer sa suprématie dans le domaine du pouvoir temporel fut l'Inquisition.

Toute puissante en Espagne elle menaçait de s'étendre sur toute l'Europe.

Qui barra la route à l'Inquisition, qui brisa son effort ? deux femmes : Elisabeth en Angleterre, Catherine de Médicis en France. [passage barré en bleu rétabli par nous]

Mesdames rappelez-vous ces exemples. Etudiez-en l'histoire et vous en tirerez des arguments irréfutables à opposer à ceux qui vous dénie si injustement ces qualités de discernement, de réflexion, de bon sens et d'à propos que le monde entier reconnaît aux Français et que seuls refusent de reconnaître une douzaine de parlementaires !

Mais c'est hélas de ces parlementaires que nous attendons nos droits. Efforçons-nous donc de leur prouver qu'à notre endroit leurs craintes sont vaines et aidons la bonne volonté de ceux qui ne demandent qu'à se laisser convaincre en toute loyauté. [passage barré en bleu rétabli par nous]

Le Palais du Luxembourg qu'une femme vous le savez : Marie de Médicis, érigea, est une merveille!

Dans ses salles immenses et splendides, sous ses voûtes entre ces murs où au cours des siècles l'art pictural et l'art statuaire ont inscrit leur génie, il semble qu'il ne peut y avoir place pour des idées mesquines, pour des paroles brutales.

Et de fait, l'ambiance y est charmante. C'est solennel, cérémonieux mais sans austérité.

Chose curieuse, alors que les femmes auxquelles leur profession ne donne pas comme à moi le droit de pénétrer dans les couloirs du parlement savent à quel point il est difficile d'arriver à parler à la chambre à un député quelconque. Il y a toujours des femmes au Sénat dans la partie interdite au public.

Il y en a dans les galeries, dans les salles de conversation et au buffet. J'y prends le thé pour ma part très fréquemment invitée par l'un ou par l'autre et toujours avec grand plaisir.

Un jour que j'avais à ma table Mme Marie Roustan, Jacques Duroux, Méjean, Louis Martin, Louis Soulié, la conversation roula, naturellement car je ne manquais jamais l'occasion de faire un peu de propagande, sur le suffrage des femmes ...

Tous ces messieurs déclaraient à l'envi que rien n'était plus juste, qu'il fallait accorder aux femmes les droits électoraux... seulement ... pas tout de suite, un peu plus tard...

Et tous les arguments que je rappelai tout à l'heure me furent copieusement servis. On causa on discuta et, finalement ces messieurs émirent des idées qui, réunies forment le projet de loi que *La Fronde* a fait sien, qu'elle voudrait voir défendre au Sénat parce qu'elle estime qu'il répond à toutes les objections que les républicains peuvent faire non sans quelque raison - ayons la loyauté de le reconnaître - au suffrage féminin.

Ce projet émane je le répète des sénateurs que j'ai nommés tout à l'heure. Cela ne veut pas dire, hélas, qu'ils le voteront. Voici son exposé.

[une page manquante]

La Hollande qui est ici citée est le premier pays qui tenta l'expérience de l'éligibilité d'abord.

Cette expérience a pleinement réussi. Elle fut commencée en 1917 et dura jusqu'à 1920, époque à laquelle les droits d'électorat et d'éligibilité furent accordés aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes.

Pendant la première période une femme fut élue par les hommes. C'est une femme de science professeur de biologie à Utrecht.

Depuis d'autres femmes ont été élues. Le parlement des Pays Bas en compte six actuellement et qui représentent chacune un parti différent.

Il y a 1 catholique
1 libérale - ce qui équivaut à notre gauche républicaine
1 radicale
1 chrétienne historique - parti spécial au pays, plus libéral que le parti calviniste et je crois
2 socialistes

Après les exemples donnés par tant de pays étrangers, surtout par ceux où le suffrage féminin fonctionne depuis de longues années donnant les résultats les plus satisfaisants, il n'est plus permis de dire que l'expérience que nous en pourrions faire pourrait être dangereuse et révolutionnaire.

Dans aucun pays le vote des femmes n'a eu un effet rétrograde et la proclamation de l'Etat de Wyoming que je vous citai tout à l'heure pourrait être signée aujourd'hui par tous les Etats du monde civilisé.

Quant à l'éligibilité d'abord, ce projet, encore une fois, ne peut comporter aucune objection. Il doit rassurer les plus timorés :

Mon cher confrère M. Allard, un journaliste de grand talent et de fine observation va vous parler tout à l'heure de l'enquête qu'il a faite à ce sujet, dans les milieux les plus différents et vous ne manquerez pas de vous y intéresser j'en suis certaine. [passage barré en bleu rétabli par nous]

De ce projet, naturellement, la raillerie s'est aussi emparée.

Des journalistes s'en [sont] préoccupés, [s'en] sont emparés, les uns pour le discuter sérieusement les autres pour exercer leur verve.

Depuis un La Fourchardière jusqu'à un Clément Vautel.

Et savez-vous comment s'exprimaient leurs critiques?

"L'éligibilité ? Qu'y gagneront les femmes ? Les hommes, pour s'amuser éliront 'Mistinguette'."

C'est faire là une critique bien sévère du jugement masculin de la conscience des docteurs actuels. Passons ... Pour moi je ne vois dans cette boutade rien de particulièrement effrayant.

Les Hollandais ont d'abord élu une femme de science. S'il plait aux Français d'élire une étoile de music hall, libre à eux ...

Et s'ils en choisissent une qui est assez bonne commerçante, assez habile pour amener des hommes - qui se croient bien supérieurs à elle - à payer de 5 à 10.000 francs par jour ses quelques pas de danse agrémentés de quelques couplets anodins, si ainsi qu'on le raconte cette "étoile" administratrice accomplie a réalisé une immense fortune dans des entreprises commerciales, qu'elle a créées ou qu'elle contrôle.

Votez, Messieurs, pour Mistinguette ! Les conseils pour la bonne gestion des dossiers publics et l'équilibre budgétaire seront sûrement ceux de l'expérience et, peut-être, ceux de la sagesse.

L'esprit, dit l'écriture, souffle ... où il veut !

Que ce soit le bon sens ou l'humour de nos concitoyens qui s'exerce en cette occasion, qu'est-ce que cela peut nous faire ?

N'est-ce pas les hommes qui, devant l'histoire, porteront la responsabilité du choix ?

Qu'une danseuse ou une scientifique, une Mistinguette ou une Curie passe la première, la porte n'en sera pas moins ouverte et ce jour-là nous pourrons dire :

Une injustice séculaire est enfin réparée !